

D2023-302

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km

Version janvier 2023

i

A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SAR
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SAR
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :	D2022-15
<ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré	Non
<ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés	Oui
<ul style="list-style-type: none">• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%	Non
<ul style="list-style-type: none">• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	non
Origine ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	178 Quai de Bercy (Gare routière) 75012 Paris 48.8353, 2.3805
Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Péage de Longueil-Sainte-Marie, sortie 9 60126 Longueil-Sainte-Marie 49.3209, 2.694

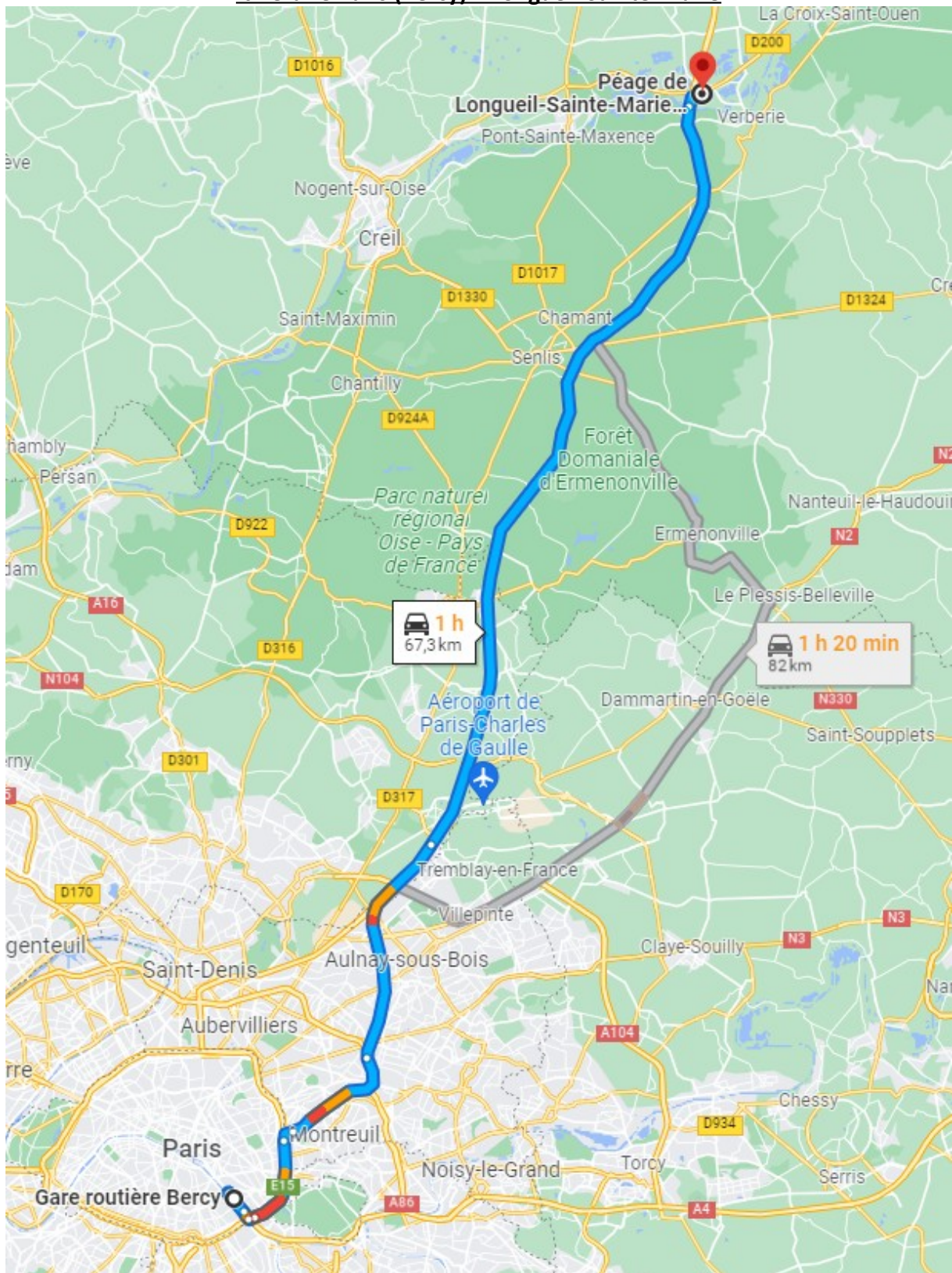
¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° Nom(s) du(des) fichiers :
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	01h20min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° Nom(s) du(des) fichiers : Pièce jointe n°2 Nom du fichier : Fréquence Paris (bercy) - Longueil-Sainte-Marie

Pièce jointe n°1
Itinéraire Paris (Bercy) – Longueil-Sainte-Marie



Pièce jointe n°2
Itinéraire Paris (Bercy) - Longueil-Sainte-Marie
 Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Paris (Bercy) vers Longueil- Sainte-Marie	Départs de Longueil-Sainte-Marie vers Paris (Bercy)
Lundi	18 h 50	14 h 00
Mardi	18 h 50	14 h 00
Mercredi	18 h 50	14 h 00
Jeudi	18 h 50	14 h 00
Vendredi	10 h 15 19 h 30	07 h 45 15 h 45
Samedi	10 h 15 19 h 30	07 h 45 15 h 45
Dimanche	10 h 15 19 h 30	07 h 45 15 h 45
Offre par trajet	53 places (tous les jours)	53 places (tous les jours)